

Le 13 mai deux mille dix-neuf, à 19 h 00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie d'Octeville-sur-mer en séance publique, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis ROUSSELIN, Maire.

1) Appel nominal :

Etaient présents à l'appel nominal :

M. Jean-Louis ROUSSELIN, M. Alain RICHARD, Mme Françoise DEGENETAIS, M. Didier GERVAIS, M. Daniel COIGNET, Mme Marie-Claude CRESSENT, Mme Michèle GAUTIER, Mme Frédérique VAUDRY, M. Thierry LAFFINEUR, M. Pierre LEVASSEUR, M. Patrick SILORET, Mme Christine DONNET, M. William GRARD, M. Georges LEMAITRE, M. Olivier ROCHE, Mme Claire BEAUFILS, M. Romain GUYADER, Mme Marie-Pierre PIROCCHI, M. Denis LEPILLER, Mme Claudine MABIRE, Mme Janine MIELLE, Mme Françoise CHARLES, M. Jean-Jacques ONO-DIT-BIOT.

Etaient absents : Mme Monique MODESTE (pouvoir à Mme Michèle GAUTIER), Mme Marie-France BEAUVAIS (pouvoir à Mme Claire BEAUFILS), Mme Christelle DURAND (pouvoir à Mme Christine DONNET), Mme Anne LANCTUIT (pouvoir à Mme Frédérique VAUDRY), Mme Valérie VAST, Mme Sandrine LEBARON (pouvoir à Mme Marie-Pierre PIROCCHI).

2) Désignation du Secrétaire de séance : Mme Christine DONNET

3) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 25 février 2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal du conseil municipal du 25 février 2019 sous réserve des modifications suivantes :

- *Jean-Jacques ONO-DIT-BIOT : point 25 : ma question était « je souhaite qu'on précise que tout ce qui concerne l'urbanisme n'est plus de la compétence de la commune » ;*
- *Françoise CHARLES : dans les questions diverses, j'ai demandé s'il était possible de transférer l'arrêt bus de la rue René Coty au cimetière ;*
- *Claudine MABIRE : je me suis abstenue sur la question 13.*

4) Adoption d'une convention avec la commune de Gonfreville l'Orcher pour la formation des agents de la cuisine centrale

Monsieur le maire : la commune de Gonfreville l'Orcher a proposé de former dans sa propre cuisine centrale les agents de la commune qui seront affectés à la rentrée prochaine à la cuisine centrale.

Pour mémoire, les deux équipements ont été conçus par le même architecte et ont un mode de fonctionnement similaire.

Je vous propose d'adopter la convention permettant de matérialiser ce partenariat.

Discussion à l'occasion de l'examen de la note de synthèse :

Jean-Jacques ONO-DIT-BIOT : les agents seront-ils remboursés de leurs frais de déplacement ?

Jean-Louis ROUSSELIN : oui.

Françoise CHARLES : sur quel temps les agents suivront-ils la formation ?

Jean-Louis ROUSSELIN : ils la suivront sur du temps de préparation de repas et seront remplacés quand ils seront absents.

La délibération est adoptée à l'unanimité

5) Modifications, transformations et suppressions de postes

Monsieur le maire : la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant diverses dispositions statutaires relatives à la fonction publique, modifiée, dispose que les emplois de chaque collectivité territoriale sont créés par l'organe délibérant. Elle dispose également que le conseil municipal doit être saisi des adaptations rendues nécessaires par l'évolution de l'organisation des services, les mouvements de personnel, les recrutements, les suppressions de postes devenus vacants et les transformations de postes.

Dans ce cadre, il convient de procéder aux mesures suivantes :

- création à compter du 15 mai 2019 d'un poste d'attaché à temps complet de responsable du service finances et marchés publics et suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet ;
- création à compter du 1^{er} juin 2019 d'un poste d'animateur territorial à temps incomplet à raison de 14,70/35 et la suppression d'un poste d'adjoint territorial d'animation principal de 1^{ère} classe à temps incomplet à raison de 14,70/35.

Discussion à l'occasion de l'examen de la note de synthèse :

Jean-Jacques ONO-DIT-BIOT : quelle est l'implication de ces changements sur la masse salariale ?

Thierry LAFFINEUR : cela va générer une baisse de la masse salariale parce que la personne recrutée est en début de carrière.

La délibération est adoptée à l'unanimité

6) Versement de subventions exceptionnelles à des associations

Monsieur le maire : diverses associations ont présenté des demandes de subvention exceptionnelle à la commune. Pour permettre la continuité de leurs actions en faveur des Octevillais, la municipalité souhaite répondre favorablement à ces demandes :

ASSOCIATION	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR 2019	OBJET DE LA SUBVENTION
Astonia	2 250,00 €	Organisation du 75 ^{ème} anniversaire de la Libération d'Octeville-sur-mer
Handball Octeville	8 000,00 €	Achat d'un nouveau véhicule 9 places
Handball Octeville	3 000,00 €	Subvention exceptionnelle non reconductible

Société Havraise de protection des animaux	500,00 €	Protection des animaux
Association « Pas de port sans Airport »	1 000,00 €	Participation à l'organisation de la venue de la Patrouille de France au Havre en juillet 2019
UCIA	4 500,00 €	Subvention annuelle
UCIA	10 000 €	Subvention exceptionnelle liée à l'organisation de manifestations dans le cadre des travaux de la rue Félix Faure
Par-tage	80,00 €	Centre de formation horticole de la Seine-Maritime pour l'accueil d'un jeune accueilli dans les services communaux

Discussion à l'occasion de l'examen de la note de synthèse :

Janine MIELLE : je ne comprends pas pourquoi on accorde encore une subvention complémentaire à Astonia alors qu'ils ont déjà tout le matériel nécessaire à l'organisation du 75^{ème} anniversaire de la Libération d'Octeville-sur-mer ?

Thierry LAFFINEUR : ce n'est qu'une partie du budget de la manifestation et on n'a pas accepté toutes leurs demandes.

Didier GERVAIS : c'est une belle manifestation qu'il faut mettre en valeur.

Françoise CHARLES : l'achat d'un nouveau véhicule fait-il toujours l'objet d'une répartition à 3 tiers entre la Région, le Département et le club ?

Jean-Louis ROUSSELIN : le dispositif 276 a été étendu et la Région et le Département prennent maintenant 60 % à leur charge.

La délibération est adoptée à l'unanimité

7) Programme de travaux 2019 du SDE76 – projet stade « avenue Michel Adam »

Monsieur le maire : depuis le 1^{er} janvier 2019, le Syndicat départemental d'énergie de la Seine-Maritime (SDE 76) assure la gestion des réseaux d'énergie pour le compte de la Communauté urbaine et de la commune d'Octeville-sur-mer. La commune reste en effet membre du SDE76 pour tous les travaux qui ne concernent pas l'éclairage public situé sur une voirie communale.

Je vous propose d'inscrire un projet au titre de la programmation 2019 du SDE76.

La délibération est adoptée à l'unanimité

8) Demande de subvention auprès du Fonds d'aide au football amateur pour des travaux sur des stades de football

Monsieur le maire : le Fonds d'aide au football amateur dispose de fonds susceptibles d'être versés aux communes pour la réalisation de projets liés au football.

La commune souhaite solliciter une subvention du FFA pour la rénovation de l'éclairage du terrain Pierre Leprévost, ainsi que pour la rénovation des tribunes du stade de football André Robert.

Je vous propose de m'autoriser à solliciter les fonds correspondants et à signer les conventions correspondantes.

La délibération est adoptée à l'unanimité

9) Demande de fonds de concours auprès de la Communauté urbaine pour le remplacement des luminaires du stade Pierre Leprévost

Monsieur le maire : la commune va faire procéder dans le courant de l'été au remplacement des luminaires du stade Pierre Leprévost. Des projecteurs à led seront installés, ce qui permettra à la commune de réaliser des économies de fonctionnement importantes, notamment liées au remplacement régulier des actuels projecteurs à sodium. Des économies d'énergie importantes seront par ailleurs générées par cet investissement.

12 projecteurs seront installés alors qu'on en compte actuellement 20 sur les mats d'éclairage du stade. La luminosité ainsi mise en place permettra de répondre au cahier des charges imposé par la Fédération française de football.

Je vous propose de m'autoriser à solliciter une participation de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole au titre de la politique de soutien au sport de haut-niveau, ainsi qu'une participation au titre du fonds de concours d'investissement de 30 millions pour les communes membres.

Je vous propose également de m'autoriser à signer les conventions correspondantes.

La délibération est adoptée à l'unanimité

10) Demande de fonds de concours auprès de la Communauté urbaine pour le remplacement des garde-corps de la tribune du stade André Robert

Monsieur le maire : la commune va faire procéder dans les prochaines semaines au remplacement des garde-corps du stade André Robert.

Je vous propose de m'autoriser à solliciter une participation de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole au titre de la politique de soutien au sport de haut-niveau, ainsi qu'une participation au titre du fonds de concours d'investissement de 30 millions pour les communes membres.

Je vous propose également de m'autoriser à signer les conventions correspondantes.

La délibération est adoptée à l'unanimité

11) Demande de fonds de concours auprès de la Communauté urbaine pour la réalisation d'un parking rue Asselin de Villequier

Monsieur le maire : la commune a fait réaliser un parking sur le site des anciens locaux municipaux de la rue Asselin de Villequier.

Le coût total de l'opération s'est élevé à 133 983,80 € TTC, pour lequel la commune a obtenu au total 45 659,40 € de subvention de la part de l'Etat (au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux pour un montant de 33 179,80 €) et de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (pour un montant de 12 480 €).

Je vous propose de m'autoriser à solliciter une participation de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole au titre du fonds de concours d'investissement de 30 millions pour les communes membres, à hauteur de 44 162 €.

Au total, la commune aura donc bénéficié de 89 821,40 € de subvention, soit un taux de subventionnement de 67,04 % sur cette opération.

Il est possible de demander le versement d'une subvention malgré le transfert de compétences de la voirie à la Communauté urbaine au 1^{er} janvier 2019, car les travaux ont été engagés et financés par la commune avant cette date.

Je vous propose également de m'autoriser à signer les conventions correspondantes.

La délibération est adoptée à l'unanimité

12) **Demande de subvention auprès de la fondation CNP Assurances pour la pose de défibrillateurs**

Monsieur le maire : la commune a implanté plusieurs défibrillateurs en 2010 et 2011 :

- maison André de Saint-Nicolas ;
- mairie ;
- pavillon Huart ;
- salle de judo ;
- Espace du littoral ;
- Tennis club ;
- complexe Michel Adam.

La réglementation a changé et impose dorénavant de poser des défibrillateurs externes automatisés dans les établissements recevant du public (ERP).

Pour s'adapter à ce nouveau contexte règlementaire, la commune a prévu de poser de nouveaux équipements dans les sites suivants :

- école maternelle les Lutins ;
- école primaire Jules Verne 1 ;
- école primaire Jules Verne 2 ;
- terrain de football Michel Adam ;
- annexe du judo ;
- stade André Robert.

La Fondation CNP Assurances a décidé de lancer un appel à projets « arrêt cardiaque et premiers secours » dédié aux collectivités territoriales qui s'engagent pour implanter des défibrillateurs cardiaques et former la population à leur utilisation.

Le projet s'élève à un coût de 11 608,80 € HT, et la Fondation CNP Assurances pourrait verser au total 5 804,40 €.

Je vous propose que la commune dépose une demande de subvention dans le cadre de cet appel à projets.

La délibération est adoptée à l'unanimité

13) **Décisions modificatives**

Monsieur le maire : je vous propose d'adopter une décision modificative :

Trousses à pharmacie pour les véhicules communaux

022		Dépenses imprévues de fonctionnement	- 650 €
-----	--	--------------------------------------	---------

6068		Autres matières et fournitures	+ 650 €
------	--	--------------------------------	---------

Entretien et abattage d'arbres

022		Dépenses imprévues de fonctionnement	- 2 568 €
-----	--	--------------------------------------	-----------

61524		Entretien bois et forêt	+ 2 568 €
-------	--	-------------------------	-----------

La délibération est adoptée à l'unanimité

14) Achat d'une parcelle pour la création d'une réserve incendie

Monsieur le maire : lors de la séance du conseil municipal du 24 septembre 2018, vous avez accepté la cession gratuite d'une parcelle par M. Gérard HAMEL pour la réalisation d'une réserve incendie dans le quartier du Café Blanc.

M. Gérard HAMEL avait accepté de céder gratuitement à la commune une parcelle d'environ 100 m² sur laquelle sera posée la réserve incendie.

Or, le notaire n'accepte pas la cession gratuite. Je vous propose donc de procéder à l'achat de cette parcelle de 99 m² pour 1 €.

Je vous propose de m'autoriser à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce projet.

15) Convention avec Séminor pour la gestion du poteau incendie du Clos des Charmilles

Monsieur le maire : lors de sa séance du 9 février 2015, le conseil municipal a décidé de procéder au classement du Clos des Charmilles dans le domaine public communal. Puis, lors de la séance du 15 mai 2015, vous avez accepté de procéder au classement dans ce même domaine public communal des ouvrages liés à la défense incendie, notamment le poteau incendie dont l'implantation est prévue sur le site.

Depuis lors, l'intégration des espaces extérieurs dans le domaine public communal n'a pu se concrétiser en raison du refus de l'ex Communauté de l'agglomération havraise (CODAH) des réseaux d'eau et assainissement. Ceux-ci sont en effet non-conforme au cahier des charges de l'ex CODAH.

Il convient toutefois d'adopter une convention avec Séminor portant sur la gestion du poteau incendie du Clos des Charmilles par la commune. Je vous rappelle que la gestion de la défense incendie ressort de la compétence de la commune.

La délibération est adoptée à l'unanimité

16) Communication du budget primitif 2019 de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole

Monsieur le maire : le budget primitif 2019 de la Communauté urbaine, ainsi que sa note synthétique ont été adoptés par le Conseil communautaire au cours de sa séance du 27 mars 2019.

L'article L.5212-22 du Code général des collectivités territoriales précise que "copie du budget et des comptes du syndicat est adressée chaque année aux conseils municipaux des communes syndiquées".

Cette disposition législative s'applique aux actes budgétaires de la communauté urbaine.

L'intégralité du document, comprenant l'ensemble des budgets et les pièces annexes, peut être consultée à la direction générale de la Mairie. Un exemplaire a été transmis de manière dématérialisée aux présidents des groupes qui composent le conseil municipal.

La délibération est adoptée à l'unanimité

17) Dénomination du parking de la rue Asselin de Villequier

Monsieur le maire : la commune a procédé au cours des dernières semaines à l'aménagement d'un parking sur le site de l'ancien bâtiment des services techniques situé rue Asselin de Villequier.

Je suis à l'écoute de toute proposition pour la dénomination de ce parking.

La délibération est adoptée à l'unanimité

18) Indemnités de conseil du comptable public

Monsieur le maire : les communes et leurs établissements publics sont tenus de verser annuellement à leurs comptables une « indemnité de conseil ». Cette disposition est prévue dans l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983.

Elle est calculée selon un barème dégressif, applicable à la moyenne des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre, et afférente aux trois dernières années selon le tableau suivant :

3 °/°°	pour les 7 622,45 premiers euros,
2 °/°°	sur les 22 867,35 € suivants
1,5 °/°°	sur les 30 489,80 € suivants
1 °/°°	sur les 60 979,61 € suivants
0,75 °/°°	sur les 106 714,31 € suivants
0,50 °/°°	sur les 152 449,02 € suivants
0,25 °/°°	sur les 228 673,53 € suivants
0,10 °/°°	de la somme excédant 609 796,07 €

Je vous propose d'attribuer cette indemnité à M. Charles HOARAU, Trésorier Principal pour la commune d'Octeville-sur-mer.

La délibération est adoptée à l'unanimité

19) Passation d'un avenant pour le lot 10 du marché de construction d'une cuisine centrale

Monsieur le Maire : lors de sa séance du 4 juillet 2017, le conseil municipal a autorisé le maire à signer les marchés publics pour la construction de la cuisine centrale avec les candidats retenus pour chacun des 15 lots.

Pour mémoire, trois avenants ont été passés pour le lot 10 (équipements de cuisine) :

- avenant n° 1 (montant de - 775,40 € HT)
 - o modification des rayonnages des zones vins/produits d'entretien, suppression d'un rayonnage RA10, suppression d'une palette, ajout d'un siphon 20 x 20 ;
- avenant n° 2 (montant de + 6 152,76 € HT) :
 - o suppression des conteneurs « SHERPA » ouverture frontale, des socles rouleurs « SHERPA » sans poignée, des grilles GN1/1 20 fils, des bacs pleins sans anse inox, des bacs perforés sans anse inox... ;
 - o ajout de plaques à pâtisserie bord pincés inox, de bacs pleins sans anse inox, de conteneurs « SHERPA » à liquide 5 litres, de socles 4 roues pivotantes chape acier dont 2 freins, de caisses 600 x 400 ajourées 25 L blanc hauteur 13,5 cm, de caisses 600 x 400 ajourées 40 L blanc hauteur 20 cm, d'une armoire positive 700 L, d'une armoire négative statique inox 513 L, d'une armoire stérilisation 20 couteaux panier fils ;
- avenant n° 3 (montant de - 300 € HT) :
 - o suppression d'une imprimante.

Je vous propose de prendre un avenant n° 4 pour prendre en compte l'ajout d'une marmite chauffe directe 150 L, un turbo broyeur TBX 130 purée 2 vitesses, 8 désinsectiseurs électriques suspendus pour un montant de 14 594,21 € HT.

L'ensemble de ces moyens entraîne des modifications du montant du lot :

Montant initial du lot 1	Avenant n° 1	Avenant n° 2	Avenant n° 3	Avenant n° 4	Nouveau montant	% de variation
228 800 € HT	- 775,40 € HT	6 152,76 € HT	- 300 € HT	14 594,21 € HT	248 471,57 € HT	+ 8,60 %

Le montant total des prestations après le présent avenant est ainsi porté à la somme de deux cent quatre vingt dix huit mille cent soixante cinq euros et quatre vingt huit centimes TTC (TVA à 20 %).

La délibération est adoptée à l'unanimité

20) Passation d'un avenant pour le lot 11 du marché de construction d'une cuisine centrale

Monsieur le Maire : lors de sa séance du 4 juillet 2017, le conseil municipal a autorisé le maire à signer les marchés publics pour la construction de la cuisine centrale avec les candidats retenus pour chacun des 15 lots.

Pour mémoire, quatre avenants ont été passés pour le lot 11 (électricité) :

- avenant n° 1 (montant de 1 820 € HT)
 - o ajout d'une PC étanche, d'un éclairage avec détecteur de présence, d'une alimentation cordon chauffant et d'une alimentation thermostat en attente dans faux plafond, d'une alimentation soupape de décompression en attente dans le faux-plafond, d'une mise à la terre d'un siphon supplémentaire ;
- avenant n° 2 (montant de 13 000 € HT) :
 - o ajout d'une alarme technique complémentaire, d'un système de contrôle d'accès complémentaire, de luminaires en encastré led ;
 - o modification de la liaison téléphonique ;
- avenant n° 3 (montant de 6 940 € HT) :
 - o amélioration de la sélectivité différentielle ;
- avenant n° 4 (montant de 470 € HT) :
 - o passage du câble ENEDIS.

Je vous propose de prendre un avenant n° 5 pour ajouter une alimentation hotte, une alimentation traceur chambre (mise à jour plan) , une liaison TGBT / comptage, un passage alimentation Tri en Tetra pour un montant de 4 530 € HT.

L'ensemble de ces moyens entraîne des modifications du montant du lot :

Montant initial du lot 1	Avenant n° 1	Avenant n° 2	Avenant n° 3	Avenant n° 4	Avenant n° 5	Nouveau montant	% de variation
85 000 € HT	1 820 € HT	13 000 € HT	6 940 € HT	470 € HT	4 530 € HT	111 760 € HT	+ 31,48 %

Le montant total des prestations après le présent avenant est ainsi porté à la somme de cent trente quatre mille cent douze euros TTC (TVA à 20 %).

La délibération est adoptée à l'unanimité

21) Passation d'un avenant pour le lot 14 du marché de construction d'une cuisine centrale

Monsieur le Maire : lors de sa séance du 4 juillet 2017, le conseil municipal a autorisé le maire à signer les marchés publics pour la construction de la cuisine centrale avec les candidats retenus pour chacun des 15 lots.

Pour mémoire, deux avenants ont été passés pour le lot 14 (VRD) :

- avenant n° 1 (montant de 6 094,07 € HT)
 - o ajout d'un réseau eaux féculées, d'un raccordement sur réseau EU du garage ;
 - o modification de l'exutoire des eaux usées ;
- avenant n° 2 (montant de 4 109,80 € HT) :
 - o approfondissement des réseaux EP/EU ;
 - o suppression des regards EP en façade et modification du linéaire télécom.

Je vous propose de prendre un avenant n° 3 pour le déplacement du fourreau ENEDIS pour un montant de 675 € HT.

L'ensemble de ces moyens entraîne des modifications du montant du lot :

Montant initial du lot 1	Avenant n° 1	Avenant n° 2	Avenant n° 3	Nouveau montant	% de variation
194 362,40 € HT	6 094,07 € HT	4 109,80 € HT	675 € HT	205 241, 27 € HT	+ 5,60 %

Le montant total des prestations après le présent avenant est ainsi porté à la somme de deux cent quarante six mille deux cent quatre vingt neuf euros et cinquante deux centimes TTC (TVA à 20 %).

La délibération est adoptée à l'unanimité

22) Décisions prises par le maire par délégation du conseil municipal

Monsieur le maire : j'ai l'honneur de vous transmettre la liste des décisions que j'ai prises en vertu de la délégation que vous m'avez donnée lors de la séance du conseil municipal du 14 avril 2014 :

Objet	Titulaire	Montant	Durée
Vérification et entretien des points d'eau sur le domaine public	COMPAGNIE DES EAUX DE LA BANLIEUE DU HAVRE	Montant minimum : 5 000 € HT Montant maximum : 25 000 € HT	Du 1 ^{er} décembre 2018 au 30 septembre 2022
Démolition d'une maison d'habitation (5 rue René Coty)	BALBIANO	Montant : 11 320,99 € HT	Du 3 avril 2019 jusqu'à la garantie de parfait achèvement
Prestation de traiteur pour le repas des aînés des 19 et 26 juin 2019	SARL SERVILLE TRAITEUR	Montant minimum : 6 544,80 € HT Montant maximum : 7 272 € HT	

Françoise CHARLES : je ne suis pas sûre que la maison à démolir se situe au 12 rue René Coty.

Jean-Louis ROUSSELIN : après vérification, il s'agit du 5 rue Félix Faure. L'erreur a ainsi été corrigée.

Le conseil municipal prend acte

INFORMATIONS DIVERSES

Jean-Louis ROUSSELIN :

- je vous propose de mettre en place un groupe de travail piloté par Thierry LAFFINEUR pour travailler sur la revitalisation du Bois Adigard.

Après discussion, en seront membres Michèle GAUTIER, Christine DONNET, Romain GUYADER, Françoise DEGENETAIS et Janine MIELLE.

Alain RICHARD :

Avec les **ACPG**, nous avons organisé les cérémonies du 74^{ème} anniversaire de l'armistice 1939-1945. Pour son bon travail, je remercie ici le personnel communal impliqué dans la réalisation de cette manifestation patriotique. Nous étions presque 150 au vin d'honneur offert par la municipalité. Les ACPG ont organisé un banquet dansant : il y avait 120 convives dans la salle Michel Adam. L'association est particulièrement dynamique. Ils ont tenu leur assemblée générale le 9 mars. Le président, Michel GRIEU, est souffrant et se remet lentement. Les ACPG organiseront un voyage en Pologne en 2020.

Fibre optique Le déploiement suit son cours.

Les fréquences de la **télévision TNT** changent la nuit prochaine. C'est pour permettre de continuer le développement de la téléphonie et de l'Internet mobile avec la 4 G et bientôt la 5G. Cela ne concerne que les 1100 foyers octevillais qui reçoivent la télévision avec une antenne « rateau ». Demain, il faudra faire une recherche automatique des canaux. On peut trouver des renseignements sur www.recevoirlatnt.fr et sur un flyer disponible à l'accueil en mairie.

Concernant le compteur **Linky**, un Octevillais nous avait demandé, il y a quelques mois, de le parrainer pour faire une demande de mesure de rayonnement électromagnétique car il s'inquiétait pour sa famille. En effet, un particulier ne peut pas faire cette demande directement, il doit passer par la mairie. J'ai reçu le rapport de mesures. L'appareil de mesure était disposé à 20 cm du compteur. Les résultats sont tous inférieurs au seuil de détection de la sonde. En conclusion, le compteur Linky de cet administré respecte les valeurs limites d'exposition fixées par le décret du 3 mai 2002. Rappel : 2100 compteurs Linky ont été installés sur la commune et il en reste une centaine qui le seront en 2020.

Le **Scrabble** d'Octeville marche très bien. Les adultes et les enfants reviennent des compétitions nationales avec des scores impressionnants. Dernièrement, j'ai participé à une remise de coupe pour féliciter 7 enfants de l'école Jules Verne. Le 18 mai prochain, 3 d'entre eux iront au championnat de France de Scrabble à Paris.

Le **Comité de jumelage** a organisé son 9^{ème} Après-midi dansant et a tenu son assemblée générale le 29 mars. Les rencontres à Furci, la ville jumelle sicilienne, auront lieu du 20 au 27 août. Celles à Octeville avec les Anglais sont fixées du 12 au 16 septembre. Nos amis de Bourne End participeront avec nous au 75^{ème} Anniversaire de la Libération d'Octeville. Le CJO organise un séjour découverte de l'ouest de la Sicile du 7 au 14 juin. Il n'y avait que 10 places, on a réussi à en avoir 20 à un bon prix. En mai 2020, le CJO organisera un voyage en Egypte.

Didier GERVAIS :

Etat comparatif de la délinquance de l'année 2017 - 2018
Chiffres fournis par la police nationale.

<u>Infractions :</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>
Vols à main armée	1	0
Vols avec violences	1	1
Vols avec effractions	39	30
Vols de véhicules	5	9
Vols à la roulotte et accessoires	7	17
Vols de deux roues motorisés	3	1
Dégradations volontaires	12	10
Total de la délinquance de voie publique	68	68
Total de la délinquance générale	122	130

Etat comparatifs des 4 premiers mois 2018 - 2019		
<u>Infractions :</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>
Vols avec effractions	7	12
Vols de véhicules	7	1
Vols à la roulotte/accessoires	4	0
Dégradations volontaires	3	7
Total de la délinquance de voie publique	21	20
Total de la délinquance générale	38	37

Travaux :

Le giratoire du « Croquet » est terminé, une belle réussite environnementale qui facilite l'écoulement des flux de circulation avec sécurité. Les plantations seront mises en terre à l'automne. Il est doté d'un arrêt scolaire à la norme accessibilité PMR, nous avons un souci avec la pose de l'abri voyageur, ceci doit être remédié prochainement.

La Communauté Urbaine a créé à hauteur du cimetière un nouvel arrêt terminus de la ligne 13 « GENETS » Il est également à la norme accessibilité PMR. L'abri qui se trouvait rue René Coty a été déplacé à cet endroit. Il reste à mettre en place : l'arrière anti vandalisme, le banc, le panneau d'information et le bandeau nommant l'arrêt.

Cet arrêt sera opérationnel dès la fin des travaux de la rue Félix Faure.

Le 28 de ce mois, se tiendra une réunion d'ouverture du chantier de l'aménagement du carrefour de la RD 940 avec le chemin du Fond du Val et de l'impasse de la Ferme

Fougard. Ces travaux sont prévus débuter le mois prochain pour une durée de 3 mois. Les arrêts voyageurs et scolaires de cet endroit vont être délocalisés pour la durée des travaux à l'arrêt du gymnase (parking Pierre Leprévost).

Pour info :

L'association BÂTI'TOI / Le Grenier, nous a fourni l'état de sa collecte de vêtements et autres sur leurs deux points de dépôt (Saint-Andrieux et le judo) : 10 278 kg pour l'année 2018 et 3 719 kg pour les 4 premiers mois 2019.

Mobilfil est un service de transport à la demandé adapté, proposé par la CU aux personnes âgées à mobilité réduite, aux personnes se déplaçant en fauteuil roulant, déficientes visuelles ou invalidées par un handicap les empêchant de prendre le bus ou le tramway et qui bénéficient d'une accréditation.

Mobilfil permet de se déplacer sur l'ensemble des communes de la CU. Trois types de véhicules assurent le transport de trottoir à trottoir : les minibus ou les artisans taxi avec ou sans véhicule adapté pour accueillir un fauteuil roulant. La tarification est la même que sur le réseau LIA.

LiAvélos : le service de location est situé à la gare, au sein des locaux commerciaux de l'agence LIA. Ce nouveau service doit permettre d'augmenter la pratique cyclable sur le territoire de la CU.

Les usagers auront le choix entre différents vélos :

- 295 classiques – gratuité de la location ;
- 275 vélos électriques – 20 € par mois ;
- 32 vélos pliants – 10 € par mois.

DECI : dans le cadre du renforcement de la défense incendie sur le territoire de la commune, il a été posé en mars et avril :

- 7 poteaux incendie (3 chemin du Fond des Vallées, 1 chemin du Moulin, 1 chemin de Saint-Andrieux et le dernier chemin de l'Arsenal).
- 2 réserves de 60 m³ (chemin de la Mer et du Croquet, l'une à hauteur du chemin de la Brière et la seconde face au numéro 77).

Michèle GAUTIER :

- plus de 3100 personnes ont assisté au Festiv'Art ;
- la fête de la musique ne se déroulera pas cette année en raison de la mise en sommeil de l'UCIA. Le budget prévu sera affecté à une manifestation qui se déroulera dans le cadre de la fin des travaux de la rue Félix Faure.

Daniel COIGNET :

- les travaux de la cuisine centrale se terminent. Les réserves sont en cours de levée. L'eau sera mise en service demain. Les OPR se dérouleront le 27 mai 2019.

Françoise DEGENETAIS :

- un incendie a éclaté aux Genets en avril. La famille a été relogée chez Seminor. Je souhaite remercier tous ceux qui ont fait des dons de vêtements ou de matériels, ainsi que le personnel communal pour sa réactivité ;
- des arbres ont été plantés au cimetière.

Thierry LAFFINEUR :

- rien à signaler.

Frédérique VAUDRY :

- le dernier conseil de l'école maternelle s'est tenu en présence d'une représentation faible de parents d'élèves ;
- Martine COIGNET et Domitille LEPARMENTIER ont été distingué par la médaille de bronze de la jeunesse et des sports.

Pierre LEVASSEUR :

- les bacs de fleurs seront posés le 15 mai à la mairie.

Patrick SILORET :

- le prochain numéro de la revue paraîtra fin août.

Olivier ROCHE :

- nous avons annulé le groupe de travail urbanisme prévu le 14 mai parce que nous n'avons pas encore reçu le calendrier définitif des travaux de la rue Félix Faure. Les travaux débiteront du côté du vétérinaire. Un flyer et des panneaux seront réalisés. Le marché sera déplacé place Foch.

QUESTIONS DIVERSES

- **Françoise CHARLES :** des habitants m'ont signalé que le nouveau rond-point de la RD 940 était incliné et que cela pourrait entraîner des inondations.
- **Didier GERVAIS :** des noues ont été réalisées de chaque côté de la RD 940, avec des grilles avaloirs.
- **Françoise CHARLES :** des personnes âgées regrettent qu'il y a moins de places de stationnement en raison de la réalisation de l'arrêt de bus du cimetière.
- **Didier GERVAIS :** il reste quelques places, notamment sur l'impasse du Souvenir.
- **Françoise CHARLES :** des habitants de la rue Abbé Jean Ribault ont reçu un courrier de la mairie leur disant que leur rue allait passer à sens unique.

- **Didier GERVAIS** : c'est faux, il n'y aura pas de modification ! Et la mairie n'a jamais envoyé de courrier sur ce motif aux riverains.

- **Christine DONNET** : quid des panneaux électoraux ? On a beaucoup de listes.
- **Jean-Louis ROUSSELIN** : il y a 34 listes et nous avons été obligés de ne poser que deux séries de panneaux au lieu de 3.

- **Denis LEPILLER** : il n'y a pas d'eau chaude dans les douches du stade Michel Adam.
- **Jean-Louis ROUSSELIN** : le problème a été résolu il y a déjà quelques jours.

- **Denis LEPILLER** : des grilles de la main courante du stade Pierre Leprévost sont dangereuses.
- **Jean-Louis ROUSSELIN** : on va regarder ce problème.

- **Denis LEPILLER** : où en est-on de l'éclairage de la rue René Raas ?
- **Daniel COIGNET** : tout est installé, mais on attend le consuel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 05.